



DROIT FISCAL - CLASSEMENTS

La lutte contre la fraude fiscale maintient le marché

Après une période post-covid euphorique en matière transactionnelle, le marché du droit fiscal lié aux deals de M & A accuse un ralentissement du fait de la diminution du flux d'opérations. En revanche, le contentieux fiscal tend à se densifier, et les dernières annonces gouvernementales devraient encore renforcer les contrôles. A cela s'ajoute une multiplication des textes, actuels ou en préparation.

La pratique fiscale continuerait de croître, estime la majorité des cabinets d'affaires sondés dans le cadre de notre classement 2023. Pourtant, ces derniers notent une contraction de l'activité transactionnelle, le volume des opérations de M & A et Private Equity étant en net repli par rapport à l'exceptionnelle année 2022, du fait de l'augmentation du coût de la dette et des inquiétudes économiques et géopolitiques mondiales. Malgré cette baisse, nombre de praticiens tablent sur une progression du conseil fiscal en matière de refinancements et réorganisations et sur un besoin de sécurisation des transactions en raison de l'inflation normative, présente et à venir.

Réforme à l'international

Dans les prochains mois, les évolutions du droit fiscal européen et la mise en œuvre de certaines mesures de la réforme de la fiscalité internationale impulsée par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) devraient constituer une source d'opportunités d'activité. «Pour les plus grandes entreprises fortement présentes à l'étranger, un enjeu majeur va consister dans la mise en œuvre des réformes impulsées par l'OCDE en matière de répartition géographique de la substance imposable (Piliers 1 et 2) non seulement pour l'impact qu'elles sont susceptibles d'avoir sur la charge effective d'impôt, mais aussi, et peut-être principalement, sur les contraintes induites en termes de gestion de la fonction fiscale et de production/suivi d'informations comptables et financières pertinentes», détaille un cabinet de premier plan. Et une autre firme d'ajouter : «Les propositions de directives relatives aux sociétés-écrans et à la transposition des règles Pilier 2 de l'OCDE pourraient exiger des restructurations transfrontalières et un surcroît d'obligations déclaratives». Cette tendance haussière se constate déjà en raison de la complexité de nouvelles réglementations (ATAD 2, DAC 6, fiscalité des services numériques) et à l'enjeu de la transparence fiscale. Auxquels s'ajoute l'importance croissante

de la notion de substance, en raison notamment du projet de directive ATAD 3 sur l'utilisation des sociétés-écrans à des fins fiscales.

Plan gouvernemental

Le nouveau plan de lutte contre la fraude fiscale annoncé au printemps par le gouvernement d'Elisabeth Borne tend à apporter des moyens supplémentaires à l'administration fiscale en vue d'accentuer les contrôles grâce à un plan d'investissement de 100 millions d'euros dans les moyens du renseignement économique et financier, une hausse de 15 % des effectifs d'ici la fin du quinquennat, ou encore la création d'un Conseil de l'évaluation des fraudes.

Le volume important d'opérations réalisées au cours des trois dernières années laisse également augurer d'une hausse des contrôles fiscaux et de l'activité contentieuse. Déjà nombreux sont les praticiens qui pointent des prises de position plus agressives de la part de l'administration fiscale et un recours accru à l'assistance administrative internationale. La recherche de sécurité fiscale s'avère donc de plus en plus comme un axe prioritaire dans la pratique. «Le renforcement des dispositifs anti-abus et la pénalisation du droit fiscal font que nos clients ont et auront de moins en moins d'appétence au risque. La sécurisation des transactions et des structurations est de plus en plus recherchée (via la procédure de rescrit fiscal). De même, les audits fiscaux menés à l'occasion des acquisitions sont l'occasion de régularisations fiscales sous l'impulsion des investisseurs. Le contentieux d'assiette devrait s'en trouver diminué», explique un avocat.

Ce mouvement d'intensification de la répression et de pénalisation du contrôle fiscal s'accompagnerait «d'une plus grande incertitude quant à la délimitation entre optimisation et fraude par le recours délibéré des législateurs au plan national et communautaire à des concepts flous et imprécis, laissant de fait aux administrations une plus grande marge de manœuvre pour contester les positions

DROIT FISCAL - CLASSEMENTS

prises par les contribuables», dixit un associé. Le domaine de l'assistance au contrôle fiscal et du contentieux fiscal a donc vraisemblablement vocation à se développer de façon conjoncturelle.

Accélération des sujets contentieux

Le contentieux s'accompagne désormais d'un risque pénal fiscal accru. «Le marché du contentieux fiscal continuera à être très porteur dans les mois à venir. En effet, les contrôles sont plus nombreux et plus poussés. Par ailleurs, le volet pénal occupe une place de plus en plus significative dans le déroulé de la procédure», analyse une boutique spécialisée. Et un autre cabinet d'ajouter : «Dans les situations dans lesquelles l'Administration a appliqué des pénalités, la tendance des groupes est de transiger pour éviter des transmissions au Parquet national financier (PNF). D'une manière générale, la tendance est plutôt d'éviter les contentieux, sauf les contentieux offensifs.» De là à voir l'utilisation croissante de pénalités fiscales visant à provoquer la transmission du dossier au parquet (pénalisation du dossier) comme un moyen d'inciter à un règlement d'ensemble, il n'y a qu'un pas.

Toujours le flou autour des management packages

A la suite des décisions du Conseil d'Etat de 2021 sur les management packages, le marché du private equity et, par ricochet, celui de la pratique fiscale, attend toujours une clarification de la position de l'administration fiscale pour sécuriser les opérations passées ou proposer de nouveaux instruments plus avantageux aux salariés et sociétés. D'ici là, la structuration des management packages a dû nécessairement s'adapter à ces nouvelles contraintes et au risque de requalification salariale. La nécessaire prise en compte des enjeux de réputation et d'éthique dans le processus de décision fiscale devrait donc être une tendance qui va perdurer. Le conseil fiscal ne peut donc plus se borner seulement à l'aspect technique, mais se présente davantage comme une aide à la décision stratégique.

Des passerelles entre équipes

Du côté des acteurs du marché, les mouvements se sont poursuivis. **Weil, Gotshal & Manges** compte un nouvel

associé en la personne de Benjamin Pique, qui a quitté **EY Société d'Avocats**. Ce dernier a également vu le départ de Benoît Gabelle pour prendre la direction financière adjointe du gestionnaire de centres d'appels Teleperformance, mais les arrivées comme associés d'Elfie Ossard-Quintaine (ex-KPMG Avocats), Chaïd Dali-Ali (ex-PwC Société d'Avocats), Alexis Martin (ex-Mazars Société d'Avocats), Maxim Maximov, transfuge du bureau russe du cabinet et Arnaud Sage, qui officiait jusque là à la Direction générale des finances publiques. Emilie Renaud a quant à elle quitté Gowling pour **Scotto Partners**. Marc Pelletier, ex-Frenkel & Associés, a rejoint **Racine**. Vincent Renoux, ancien de Stehlin & Associés, figure lui désormais dans l'effectif de **Ginestie Magellan Paley-Vincent**. Virginie Aidan (Cazals Manzo Pichot Saint Quentin) et Hélène Leclère (Keels Avocats) sont devenues associées chez **Mamou & Boccara**. Quant à Bird & Bird, la firme a vu Mathilde Le Roy partir pour **Hoche Avocats**, qui a par ailleurs enregistré le départ de Jérôme Mas comme of counsel pour **Winston & Strawn** où Thomas Pulcini, en provenance de Paul Hastings, a été recruté. **King & Spalding** pourra désormais s'appuyer sur Olivier Goldstein, ancien de **Reinhart Marville Torre** où Pierre Bonamy est arrivé d'Arsene Taxand.

De son côté, **KPMG Avocats** s'appuiera sur trois nouveaux associés : Valentin Lescroart (Fidal), Lori Whitfield (Grant Thornton) et Delphine Capelli, promue en interne. Chez **PwC Société d'Avocats**, on peut noter l'arrivée de l'ancien président de la 3^e chambre de la section contentieux du Conseil d'Etat, Guillaume Goulard, ainsi que celle de Deniz Arikan, passé par EY. Le cabinet a aussi vu Lisa Fécard, Arielle Ohayon-Cohen et Jérémie Schwarzenberg accéder au rang d'associés. Autre série de promotions, celles de Kevin Peau et Hubert Christophe chez **Eight Advisory Avocats**, Sarah Dardour-Attali et William Hamon chez **CMS**, **Francis Lefebvre**, Sophie Duboy chez **Lacourte Raquin Tatar**, Rémi Dias chez **BG2V**, Marie-Pierre Weiss chez **Degroux Brugère**, Eric Couderc chez **Deloitte Société d'Avocats**, Rudy Marouani chez **Franklin**, Matthieu Bultel chez **Bignon Lebray**, et Romain Desmonts chez **McDermott Will & Emery**. ■

Sahra Saoudi

DROIT FISCAL - CLASSEMENTS

Une méthodologie transparente pour l'établissement des classements

Notre méthodologie garantit la qualité de nos classements. Nous respectons un ensemble de procédures pour établir des classements reproduisant fidèlement l'état du marché des cabinets d'avocats d'affaires.

C'est avec cette seule méthodologie que l'équipe éditoriale d'Option Droit & Affaires construit la légitimité et l'impartialité de ses classements. Aucune interférence avec d'autres services du groupe Option Finance ne saurait être envisagée.

La méthodologie d'Option Droit & Affaires se décompose de la manière suivante :

1. envoi de questionnaires auprès des cabinets d'avocats
 2. entretien avec les équipes spécialisées d'avocats ;
 3. vérification des classements par le Cercle Montesquieu.
- Seuls les cabinets ayant fourni ces informations sont classés.

Envoi des questionnaires aux cabinets d'avocats

Dans un premier temps, l'envoi des questionnaires aux cabinets d'avocats spécialisés en la matière nous permet de réunir les informations à jour les plus précises possible.

Entretien avec les équipes spécialisées d'avocats

Notre équipe éditoriale contacte l'équipe spécialisée d'avocats de la majorité des cabinets afin d'approfondir les questionnaires pour une information complète et nécessaire à l'établissement de classements objectifs. Chaque entretien est organisé pour les seuls besoins du classement et demeure confidentiel.

Vérification des classements par le Cercle Montesquieu

Le Cercle Montesquieu apporte son soutien à l'élaboration des classements d'Option Droit & Affaires afin de reproduire le plus fidèlement l'état du marché. Après l'enquête effectuée par la rédaction, plusieurs directeurs juridiques du Cercle Montesquieu se réunissent pour vérifier la bonne méthodologie de l'enquête et confronter leurs points de vue sur les classements réalisés. Avec ce partenariat, Option Droit & Affaires met au service des directions juridiques un outil leur permettant de bénéficier d'une source d'informations résolument fiable et indépendante concernant les cabinets d'avocats.

Pour cette édition, nous remercions tout particulièrement Juliette Fleury, global tax director group & France de Carrefour, et Edouard Shailend Leeleea, compliance officer chez MBDA.

Classements

Nos classements couvrent la période du 1^{er} juin 2022 au 1^{er} juin 2023. Les cabinets d'avocats d'affaires sont classés de 5 étoiles à 1 étoile, 5 étoiles représentant les meilleurs cabinets dans leur domaine de spécialité. Au sein d'une même catégorie, les cabinets sont classés par ordre alphabétique.

Les critères pris en compte pour l'établissement des classements sont :

- Innovation juridique apportée au dossier et assistance au client
- Compétences techniques :
 - Qualité de la prestation délivrée
 - Diligence
 - Implication de l'équipe auprès du client
- Nombre de dossiers traités et croissance de l'activité
- Taille des dossiers traités
- Type de clientèle (fonds d'investissement, banques d'affaires, entreprises...)
- Taille et autonomie de l'équipe